

Un examen d'entrée s'impose-t-il pour les études de médecine ?

Oui

■ Il faut imposer un examen d'entrée pour les études en médecine si on veut éviter de tomber dans une spirale communautaire. Il appartient aux pouvoirs politiques de prendre leurs responsabilités. Le test d'orientation qui a été créé par la Communauté française est d'une qualité telle qu'on pourrait aisément le transformer en examen d'entrée. On est prêt !

"Il n'y a plus un pays industrialisé qui ne procède pas à une sélection à l'entrée pour les études en médecine."

DANIEL VAN STEENBERGHE

Médecin et professeur émérite de la KUL.
Ancien président de l'examen d'entrée en médecine pour la Communauté flamande.
Expert académique pour le test d'orientation de la Communauté française.

Vous plaidez depuis des années pour l'instauration d'un examen d'entrée en médecine du côté francophone. Pourquoi ?

Pour avoir une situation de solidarité au niveau de la sécurité sociale, il faut que les deux communautés fassent quelque chose de similaire afin que le numerus clausus imposé par le fédéral – et qui a résulté dans la mise en place de l'examen d'entrée dans la Communauté flamande – trouve un écho dans la Communauté française. De plus en plus de voix s'élèvent en Flandre pour dire qu'on a sacrifié des étudiants candidats médecins parce que l'on voulait jouer le jeu du numerus clausus alors que la Communauté française ne l'a pas fait. Celle-ci a mis en place plusieurs systèmes différents successifs : sélection après les candidatures, sélection après la 1^{re} candidature, etc. Bonne nouvelle, depuis l'an dernier, il y a un test d'orientation obligatoire en début de 1^{re} année. Malheureusement, il est non contraignant. Ceux qui ont échoué peuvent malgré tout débiter les études de médecine.

L'examen d'entrée est-il la seule solution pour résoudre le problème ?

Oui et tous les doyens sont d'accord là-dessus. Si nous voulons éviter de tomber dans une spirale communautaire, il faut agir rapidement. Il n'y a plus un pays industrialisé qui ne procède pas à une sélection à l'entrée pour les études en médecine. De plus, ces études sont passées de 7 à 6 ans parce qu'on veut commencer dès la première année avec des matières médicales. Si les connais-

● Dès le mois de juin 2015, un étudiant francophone en médecine sur deux ne pourra pas exercer en tant que médecin faute de numéros Inami disponibles.

● Face à ce problème, les doyens des facultés de médecine proposent d'instaurer un examen d'entrée dès la rentrée 2015 comme cela se fait en Flandre depuis des années.

sances ne sont pas assimilées auparavant, la première année est un échec. Malgré le test d'orientation qui améliore un peu les choses, le pourcentage d'étudiants qui échouent à la session de janvier est élevé du côté francophone et le taux de réussite à la fin de l'année est d'environ 25 %. Du côté flamand, il est de 85 % en moyenne dans toutes les universités. Cet examen d'entrée, c'est aussi une mesure sociale. Une année universitaire coûte très cher là où un examen d'entrée en Flandre ne coûte que 30 euros. Il s'organise deux fois par an. On pourrait aisément appliquer cette mesure du côté francophone.

L'examen d'entrée n'a cependant pas tout résolu en Flandre. Les médecins diplômés y sont aussi plus nombreux que les

numéros Inami disponibles...

C'est exact, mais il n'y a pas photo. En 2014, il y aura 650 diplômés du côté néerlandophone pour 600 numéros Inami. Du côté francophone, il y aura aussi 650 diplômés mais seulement 400 numéros. La différence est notable. Je me suis réjoui que le nouveau ministre de la Santé veuille avant tout avoir un cadastre. On en parle depuis des années, mais quelque chose fait qu'on ne veut pas l'établir ou le faire connaître. Or, on entend des slogans : "on manque de médecins", "il y a trop de médecins". Si on ne sait pas mesurer, on ne sait pas gérer. Il faut donc mesurer pour savoir où il y a des manques.

Qui fait obstacle à la mise en place d'un examen d'entrée ?

Au niveau politique, certains ont osé monter au créneau pour le demander... ce qui n'est jamais populaire. Mais je constate surtout un manque de sens d'analyse et des responsabilités des différents niveaux de pouvoir. J'ai écrit des articles dans les médias qui auraient dû enclencher une discussion et une solution. Au plus le déséquilibre est important, au plus le lissage devra être étalé sur un grand nombre d'années pour retrouver l'équilibre. Quand on a des responsabilités politiques et qu'on sait que certains jeunes ont fait sept ans d'études pour ensuite s'entendre dire qu'ils ne pourront pas pratiquer dans le cadre de l'Inami, c'est tout de même très irresponsable.

Si on ne prend pas de mesures du côté francophone quelles seront les conséquences ?

Je ne vois pas le niveau fédéral abandonner le numerus clausus sous peine de se voir poursuivre en justice. Il faudra procéder à un lissage sur plusieurs années pour que les deux Communautés se rejoignent et restent dans ce système. Le pire serait une scission de la sécurité sociale à propos des soins de santé et de l'Inami.

N'oublions pas non plus d'autres difficultés. La libre circulation dans le cadre de l'Union européenne pourrait aussi donner lieu à des recours en justice. Pourquoi empêcherait-on quelqu'un de passer d'une Communauté à une autre ?

Entretien : Charles Van Dievort

Non

■ Le CIUM n'est pas favorable à un examen d'entrée pour les études de médecine. La question de la sélection se posera uniquement si le cadastre démontre que nous formons trop de médecins au regard des besoins de la population. Si une sélection s'avère nécessaire, il faudra définir le système le plus égalitaire possible, le moins mauvais.

“L'examen d'entrée n'est pas forcément la meilleure solution. Peut-être existe-t-il d'autres moyens plus équitables pour les étudiants ?”

EMELINE LEZIER

Présidente du Comité inter-universitaire des étudiants en médecine (CIUM).

Le CIUM est-il favorable à l'instauration d'un examen d'entrée pour mettre fin au problème rencontré du côté francophone par les étudiants en médecine ?

La position historique du CIUM n'est pas favorable à un examen d'entrée parce qu'il est impossible de définir à l'entrée qui réussira ses études, et encore moins qui sera un bon médecin, et parce qu'il est délicat de sélectionner sur les acquis étant donné les inégalités de l'enseignement secondaire en FWB. La réussite à l'université est le produit de diverses aptitudes dont l'adaptation à l'environnement universitaire et le développement d'une méthode de travail. La question d'un examen d'entrée et plus largement de la sélection se posera uniquement si le cadastre démontre qu'il faut une sélection et que nous formons trop de médecins par rapport aux besoins de la population. Cette sélection pourrait alors se présenter sous la forme la plus commune qui est celle d'un examen d'entrée ou sous d'autres formes telles qu'une sélection en janvier ou au terme de la première année. L'examen d'entrée n'est pas forcément la meilleure solution même si certains tentent de nous faire croire que c'est la seule solution pour monnayer un Inami pour les étudiants. Peut-être existe-t-il d'autres moyens plus équitables ? On sait que les étudiants qui sortent des études secondaires n'ont pas tous suivi le même programme et obtenu le même niveau. C'est un problème qu'on souhaite contourner si jamais il y a lieu, dans le futur, de discuter de la mise en place d'une sélection à l'entrée des études de médecine ou différée de quelques mois.

Quelles sont ces autres solutions possibles que vous évoquez ?

On pourrait garder le système en place actuellement qui permet de poursuivre les études si on a atteint une moyenne de 8/20 en janvier. Même s'il n'est parfait, il semble moins inégalitaire. Ça laisserait un temps d'adaptation aux étudiants qui entament des études universitaires pour rattraper leurs carences via les cours de remédiation instau-

rés après le test indicatif et un temps d'adaptation au développement d'une méthode de travail. Dans l'optique où on aurait besoin d'une sélection drastique, on pourrait aménager quelques éléments relatifs au système en janvier.

La Flandre ne connaît pas les mêmes problèmes que les francophones à propos des études de médecine. L'examen d'entrée

s'y pratique depuis un certain temps. Ne semble-t-il pas porter ses fruits ?

Ils dépassent aussi les quotas de numéros Inami en Flandre, même si ce n'est pas dans la même proportion que nous. Dire que l'examen d'entrée fonctionne de manière efficace est donc faux. De plus, les inégalités dans l'enseignement obligatoire en Flandre sont moins présentes. Il serait aussi intéressant de comparer le profil des étudiants accédant aux études de médecine en Flandre avant et après l'instauration de cet examen.

La situation est néanmoins contenue...

Ce n'est une solution définitive. L'examen d'entrée est une modalité de sélection, mais il y en a d'autres. Si sélection il y a besoin, elle doit être adaptée en regard des caractéristiques de notre enseignement obligatoire en FWB. La question du choix se posera lorsqu'on aura la preuve objective qu'il faut procéder à une sélection des étudiants en médecine.

Existe-t-il un système, à l'étranger par exemple, qui permettrait de régler le problème auquel nous sommes confrontés ?

Je ne pense pas qu'il y ait un moyen précis, définitif et réellement objectif qui permette de sélectionner un nombre de médecins qui coïncide strictement aux numéros Inami disponibles et qui permette, en 1^{re} année, de dire qui sera un bon médecin au terme des 6 ou 7 ans d'études. Il faut travailler à plusieurs niveaux. L'hypothèse qui revient dans tous les débats et que tout le monde avance est qu'il faut instaurer un examen d'entrée pour diminuer le nombre d'étudiants surnuméraire par rapport aux numéros Inami disponibles. Il faut commencer par savoir s'il y a lieu de limiter le nombre d'étudiants parce qu'il y a un pléthore de médecins. On verra ce que dira le cadastre mais des résultats préliminaires ont démontré qu'en médecine générale, en médecine d'urgence, en gériatrie, et en pédopsychiatrie, une pénurie est installée. Si sélection il y a besoin, il faut définir le système le plus égalitaire possible. Un examen d'entrée est-il la meilleure solution ? Une sélection en janvier l'est-elle ? Tout ça mérite débat. Quant à l'examen d'entrée, il faut se demander quelles seront les inégalités qui pourront se produire et comment les éviter.

Entretien : Charles Van Dievort